

**Sujet :** avis sur enquête publique sur STEP de Périnelle

**De :**

**Date :** 30/05/2024 à 10:44

Avis concernant la construction projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) au quartier "Périnelle" - Lieu-dit "Haut Plaisance" sur le territoire de la ville de Saint-Pierre, au profit des sociétés MÉRIDIAM et NATURE & PEOPLE FIRST, conformément à l'arrêté préfectoral N°R02-2024-04-02-00002

Avis défavorable pour les raison suivantes:

- 1) Cette station peut être construite sur un site ne grévant pas autant de terres agricoles.
- 2) Il est possible de trouver un autre site permettant d'obtenir la même déclivité entre les deux bassins sur une plus courte distance.
- 3) Une telle station peu être alimentée avec de l'eau de mer et pas avec l'eau douce qui nous fait déjà défaut.
- 4) Nous sommes sur un volcan soumis à des aléas et en cas d'accident ( rupture de barrage ou de canalisations) des espaces habitées sont menacées.
- 5) Peut-on délibérément défigurer la Pelée, patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Isambert DURIVEAU

Né à Saint-Pierre

Propriétaire à Saint-Pierre